**Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule**

**PV de la séance du 29 septembre 2022**

**Membres présents** : M. Charles SCHIETTEKATTE Maire, M. Daniel DE BUE, M. Jean-Claude PIEUCHOT Adjoints, M. Michel BOILOT, Mme Sylvie DURANTEL, Mme Marie-Noëlle NONY, Mme Florence LATALLERIE,
Mme Patricia GAUVIN, M. Daniel REYNAUD.

**Absents excusés :** M. Jean-Louis BENAY.

**Secrétaire** : M. Daniel DE BUE.

1)-Approbation des Délibérations du Conseil Municipal du jeudi 08 septembre 2022.

|  |  |
| --- | --- |
| NUMEROS | OBJET DE LA DELIBERATION |
| D2022-09-01 | Adhésion à l’Agence Départementale d’Ingénierie Territoriale pour la Protection des Données de la commune de Saint Gal Sur Sioule et désignation d’un Délégué |
| D2022-09-02 | Désignation du correspondant Incendie et Secours |
| D2022-09-03 | Modification des Statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge |
| D2022-09-05 | Travaux d’Aménagement et Extension du Bar Restaurant « La Bougnate » - Emprunt de 80 000€ auprès du Crédit Agricole Centre France |
| D2022-09-06 | Délibération portant création d’un emploi permanent (Régularisation) – CDD Mme LENOIR Céline |
| D2022-09-08 | Encaissement chèques « GROUPAMA » de 208,30€ Et « MONDIERE » de 360,09€ |
| D2022-09-09 | Echange de terrains : M. KODISCHE et commune de Saint Gal sur Sioule |
| D2022-09-10 | Remboursement frais d’Huissier – Chèque MONDIERE |

Les délibérations mentionnées ci-dessus, sont approuvées à l’unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2)-Véhicule communal

Peugeot Partner de 2015, de 90 chevaux, de 131 200 kms, immatriculé WW 482 FL.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’il a trouvé un véhicule Peugeot Partner de 2015, de 131 200 kms, immatriculé WW 482 FL, au garage du Prieuré à Montaigut.

Le coût de ce dernier s’élève à 8 520 euros TTC, soit 7 100 euros HT.

Visite au garage le 30/09/2022 en compagnie de Michel Boilot, des points de rouille sont révélés au contrôle technique, le véhicule est refusé.

3)-Bar-Restaurant « La Bougnate », désignation du Cabinet avocat.

Jean Claude PIEUCHOT informe le Conseil qu’il a vu le 12 septembre 2022, l’avocat Maître Jean Louis AUPOIS, 33 avenue de Royat, 63400 Chamalières, tél 04 73 36 49 64, et que ce dernier a adressé à la commune une facture HT de 5 000 euros, soit 6 000 euros TTC.

Un mail lui a été adressé en précisant que cette somme n’avait pas été prévue au budget, et qu’il fallait un accord du Conseil Municipal, et que le prochain Conseil aurait lieu début octobre 2022.

M. PIEUCHOT va donc reprendre contact avec Maître Jean Louis Aupois, pour voir si la facture peut être morcelé, en fonction de l’avancement de l’affaire, et si ce dernier veut un paiement intégral, on laisse tomber, parce qu’une Mairie ne peut payer des factures, que lorsque le service est fait.

Mme DURANTEL, demande si la commune a pris un avis auprès d’un autre cabinet d’avocat.

M. PIEUCHOT, dit que la commune peut également voir avec l’avocat des Maires de France, et là c’est gratuit pour les communes adhérentes.

M. le Maire, répond qu’il y a aussi le service de protection juridique au niveau de l’assurance de a commune.

M DE BUE, explique qu’un compte rendu de la situation, expliquant toute la problématique, à M. VOYER, Conseiller aux Décideurs Locaux à la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme (compte rendu fait par M. PIEUCHOT).

Ce dernier a répondu en disant qu’il fallait faire un courrier recommandé et courrier simple, aux adresses connues de Mme GAILLARD Brigitte, la sommant de restituer les clés du Bar Restaurant La Bougnate, La démarche de procédure de remise des clés a été lancée.

M. le Maire quant à lui, informe le Conseil qu’il n’a pas de nouvelles de Céline THEVENIOT.

M. BOILOT, dit qu’avec un courrier précis et clair, cela est très bien.

Mme DURANTEL elle précise que cela permet d’enclencher les démarches, elle souhaite également savoir quand ce restaurant va rouvrir.

Au jour d’aujourd’hui, la commune n’a pas de date précise à donner.

Mme DURANTEL propose de prendre une délibération de nouveau, pour permettre à M. le Maire et à Jean Claude PIEUCHOT de faire des démarches conjointement pour solutionner cette affaire, et que le Conseil Municipal se réunisse de nouveau, dans environ 3 semaines, pour savoir où en est la situation.

Les membres du Conseil décident à l’unanimité d’autoriser M. le Maire et Jean Claude PIEUCHOT pour continuer les démarches dans cette affaire.

4)-Travaux aux « Fréchignaux », devis société BENAY Fils. (DELIBERATION 2022-09-11)

M. le Maire dit que la commune a reçu les devis de l’entreprise BENAY Fils, pour les travaux aux Fréchignaux et aux Machelons, dont voici le détail :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° DEVIS | DETAIL INTERVENTION | COUT |
| N° I-22-09-3 du 03.09.2022 | Travaux sur Chemin d’accèsLes Fréchignaux | 2 278,80€ |
| N° I-22-09-4 du 03.09.2022 | Démolition bâtiment en pierresLes Fréchignaux |  588,00€ |
| N° I-22-09-5 du 03.09.2022 | Mise en place rabotage sur parkingLes Machelons |  216,00€ |

M. le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que les pierres suite à la destruction de la cabane de
M. KODISCHE seront réutilisées.

Il faudra également prévoir la même chose avec le Chemin du Bateau.

M. le Maire précise que pour l’aménagement de la place aux Machelons, il faudra que la commune fasse drainer cette place, étant donné qu’il y a toujours de l’eau.

Mme DURANTEL dit que ce souci est récurrent et général sur Les Machelons, il faudrait peut-être voir avec un service extérieur qui pourrait dire quoi faire ?

M. DE BUE lui répond que cela a déjà été vu avec la COMCOM.

M. le Maire dit que l’idéal serait de mettre des caniveaux, ce point peut être ré aborder dans le futur, quand il y aura un budget suffisant pour permettre ces travaux couteux.

M. Daniel REYNAUD dit qu’il y a aussi ce problème à Humes, Route du Suchet

Il faudra prévoir ces travaux dans le prochain budget.

5)-Hangar, point immeuble « ROCHE », devis demandés.

M. le Maire dit qu’il a reçu de la société AGROTECH les devis pour le bardage de ce bâtiment, avec bardage isolé et bardage non isolé.

Le cout s’élève à 30 972 euros, pour un bardage non isolé.

Et qu’il y a un supplément de 9 780 euros pour un bardage isolé

Jean Claude PEUCHOT précise que le bardage commence au-dessus de la rangée de parpaings.

M. le Maire dit que par souci d’économie, il peut avec l’employé communal faire une dalle auto lissante ?

M. DE BUE précise qu’il faut mieux faire appel à un architecte étant donné le coût de cette opération.

Mme DURANTEL précise qu’il suffit de se fixer à ce qu’il a été décidé lors de la commission de travaux qui a eu lieu le mardi 13 septembre 2022 à 14h30.

M. BOILOT demande s’il serait possible que ce bâtiment soit équipé de panneaux solaires, comme cela il fonctionnerait en auto financement, il faudrait peut-être demander une étude ?

M. le Maire précise que le transformateur n’est pas trop loin.

M. BOILOT demande l’achat de ce hangar a lieu quand ?

M. DE BUE répond que c’est en cours.

6)-Organisation, partie communale, Fête Patronale du Dimanche 16 octobre 2022.

--11h Vin d’honneur offert par la Municipalité, avec l’accueil des nouveaux habitants

Accueil des nouveaux arrivants des deux dernières années.

M. le Maire dit qu’il y a 19 maisons d’occupées avec des nouveaux habitants ces deux dernières années et qu’il serait bien également de convier les familles d’enfants nés dans les 2 ans.

M. DE BUE répond que pour les enfants il y a Noël.

Au niveau du cadeau à offrir aux nouveaux arrivants il y a trois choix possible :

-la médaille en bronze de Saint Gal, avec le blason, médaille faite par Yves BARDON, au prix de 7,50€ par médaille,

-le livre du Puy-de-Dôme, au tarif de 16,90€ unitairement,

-un coffret avec des spécialités locales, ayant un coût de 20€.

Les nouveaux habitants sont les suivants :

Pour l’année 2020, 10 nouvelles familles :

-Mme Claire HUART et Mme Solange BLANCHON,

-Mme Cendrine VENET et M. Jean-François HABERT,

-Mme Bernadette PRINGUAY,

-Mme Carole RAMUSEN et M. Benjamin LAVIEU,

-Mme Anne CHABRIER et M. Adrien VIGIER,

-Mme Anne GIRON et M. Pascal GIRON,

-M. Pierre LACRABERIE,

-M. Félix BOON,

-M. Mikaël KODISCHE,

-Mme Maéva SÉGURA,

Pour l’année 2021, 5 nouvelles familles

-Mme Isabelle BERNARD et M. Jean-Jacques GROSPERRIN,

-Mme Marilyn BOULET et M. Pascal COUAILLE,

-Mme Cécile AMIGAS et M. Jean SEINGIER

-M. Hervé BEGUIER,

-M et Mme QUILLERET Roger et Joëlle,

Pour l’année 2022, 6 nouvelles familles

- M. Antoine MILLE et Patricia CONNAN

-Mme Manon ISSARD,

-Mme et M. RATIER,

-M. Nicolas CAUMON, et Lucie SCHIED

-M. EHREL Serge

-Mme Charlotte DUFFAL

A l’unanimité les membres du Conseil Municipal décident d’instituer la Médaille de Saint Gal.

7)-Père-Noël, proposition de réunir les deux communes de Pouzol et Saint Gal (11 décembre 2022) (DELIBERATION 2022-09-12)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Pouzol propose la réunification avec Saint Gal sur Sioule pour le spectacle de Noël, qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2022.

Le spectacle musical jeune public « Melle Joyeux » sera assuré par la Compagnie « Va Bene » Théâtre’Attitude, dont le siège est à Nevers (58000), 12 Quai de Médine.

Pour un coût total de 800 € TTC, ce qui représente un coût de 400€ pour chaque commune.

Le Noël des enfants concerne les enfants jusqu’à 11 ans révolus

Mme DURANTEL demande s’il y a eu une concertation pour le choix du spectacle, et ce dernier dépend également en fonction du nombre d’enfants y assistant.

Elle souhaiterait savoir si ce spectacle pourrait avoir lieu à La Passerelle ?

M. DE BUE répond que si La Passerelle est « gratuite », oui cela est possible.

Le budget par enfant pour l’achat des cadeaux de Noël est fixé à 30 €

Mme DURANTEL demande s’il serait possible de faire travailler les entreprises locales ?

8)-Questions diverses.

-Subvention exceptionnelle à l’Union Musicale en Combrailles pour le spectacle « Sur un nuage » (DELIBEATION 2022-09-13)

Le 15 novembre 2022, l’Union Musicale en Combrailles et la Société Lyrique de Combronde proposent une représentation gratuite à la Passerelle pour les enfants en maternelle du RPI de Saint Pardoux donnée par la Compagnie « Manque Pas d’Air », pour le spectacle « Sur un Nuage ».

L’Union Musicale en Combrailles sollicite une aide symbolique exceptionnelle pour participer au coût de prestation.

Les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité d’octroyer une subvention exceptionnelle de 100€ à l’Union Musicale en Combrailles.

-Subvention exceptionnelle Association Tous en Sioule

Mme DURANTEL interpelle M. le Maire pour lui demander ce qu’il en est de la demande de subvention, également exceptionnelle, pour l’association Tous en Sioule, pour l’organisation de la deuxième journée des Gorges de la Sioule, qui a eu lieu le samedi 24 septembre 2022 ?

M. le Maire ainsi que Mme NONY répondent qu’ils ne sont pas pour

M. REYNAUD dit que rien n’est partagé, que cette association ne fait que pour le côté de Chouvigny.

M PIEUCHOT dit que si les choses sont bien « calées » des deux côtés, là éventuellement la commune de Saint Gal peut voir si elle donne une subvention à l’Association Tous en Sioule.

Il faut le contacter et discuter ensemble.

-La Chapelle du Louison

M. le Maire dit aux membres du Conseil Municipale que Mme PEYRONNY veut faire une donation du terrain boisé où se trouve la Chapelle du Louison à la commune.

Le rendez-vous avec le géomètre est prévu le vendredi 7 octobre 2022 à 09h30.

-Vacataire Arrêté

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire les enrobés de goudron, il faut embaucher un vacataire pour travailler avec David, l’employé communal, ce serait un contrat de 35 H pour 15 jours.

Il propose la candidature de M. KODISCHE.

Mme DURANTEL demande qu’il soit établi un planning de travail, le plus précis possible, avec la précision des horaires et le travail à établir.

Il serait également bien qu’il y est des fiches de travaux d’établis, fiches de travaux avec les tâches prioritaires, comme cela on saurait qu’il y a ça et ça de fait.

M. PIEUCHOT fera le planning avec David.

Mme NONY quitte le Conseil Municipal à 21H21.

-Ré ouverture du Chemin des Machelons aux Fréchignaux

M. REYNAUD dit qu’il a rencontré tous les intervenants, surtout M. BOURLON, la Famille FLEURY serait d’accord aussi, bref tout le monde est d’accord pour ouvrir le chemin.

Il faudrait mettre des chicanes (la roche est très très dure), M. REYNAUD serait prêt à donner un coup de main.

M. le Maire dit qu’il faut voir rapidement toutes les parties, qu’elles se réunissent et faire une convention.

La séance est levée à 21H35